

ADDENDUM 1**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**
(résultant de la ScC-SC6)**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION
DE LA GUITARE DE MER FOUISSEUSE (*Glaucostegus cemiculus*) À L'ANNEXE II ET
DE LA POPULATION MÉDITERRANÉENNE DE CETTE ESPÈCE À L'ANNEXE I DE LA
CONVENTION**

UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.10

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Pour examiner cette proposition d'inscription, le Conseil scientifique a tenu compte de l'analyse des propositions d'inscription fournies par le Comité consultatif du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins), présentée dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC6/Inf.13.4](#), et a salué les conclusions et commentaires généraux du Comité.
- Les membres du Conseil scientifique ont convenu que la population de la mer Méditerranée, et même la population mondiale de l'espèce, répondaient aux critères d'inscription aux Annexes I et II du point de vue de l'état de conservation de cette espèce.
- Le Conseil scientifique a souligné qu'il conviendrait d'inscrire à l'Annexe I non seulement la population méditerranéenne, mais aussi la population mondiale, l'espèce étant ciblée en Afrique de l'Ouest pour ses ailerons. Il a été signalé que les nombres de captures en Afrique de l'Ouest sont désormais en baisse, signe d'un déclin de la population.
- Dans ce contexte, il a été suggéré que les États de l'aire de répartition en Afrique de l'Ouest fournissent les données dont ils disposent à l'auteur de la proposition.
- Il a été relevé que les données disponibles sont insuffisantes pour évaluer l'ampleur du comportement migratoire de l'espèce, celle-ci n'ayant que rarement été étudiée. Toutefois, si l'on prend pour modèle la Guitare de mer commune, il est justifié de supposer que la Raie requin est une espèce migratrice.
- Il a été noté que l'espèce a probablement disparu au niveau local dans certaines parties de la Méditerranée, mais qu'elle est encore relativement abondante (malgré le déclin de ses populations) dans certaines parties de son aire de répartition, qu'elle n'a pas été suffisamment étudiée et que l'on ne dispose que de peu d'informations sur son comportement migratoire. Dans ces circonstances, il a été estimé qu'il serait difficile de déterminer si elle répondait à la définition d'une espèce migratrice au sens de la CMS. Cependant, il a été souligné qu'à partir de comparaisons avec des espèces similaires mieux étudiées, l'espèce pourrait être considérée comme une espèce migratrice.

- Le Comité consultatif du MdE Requins a précédemment commenté la proposition du MdE Requins concernant l'inscription de *R. rhinobatos* aux Annexes de la CMS en relevant ce qui suit :

« La Guitare de mer commune est un batoïde côtier. Les informations provenant de la mer Méditerranée indiquent clairement des migrations saisonnières entre la zone côtière et la haute mer, bien qu'il soit difficile de déterminer si les individus en migration traversent une ou plusieurs frontières juridictionnelles nationales. Des migrations saisonnières similaires ont également été observées au large de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone), au vu des adaptations des activités de pêche des pêcheurs côtiers, et certaines données indiquent un franchissement des frontières juridictionnelles nationales lors de ces migrations (Diop et Menna, 2000). Le Comité consultatif a considéré que ces migrations concernent une partie significative de la population (car il est peu probable que les pêcheurs modifient leurs activités pour quelques individus seulement, ce qui ne serait pas rentable). Compte tenu de l'importance connue de l'Afrique de l'Ouest vis-à-vis de l'espèce, il est nécessaire de mettre en place une coopération internationale. »

- Le Conseil scientifique a approuvé la conclusion du Comité consultatif du MdE Requins selon laquelle, en l'absence d'informations spécifiques à *G. cemiculus*, on peut considérer que les comportements migratoires de cette espèce reflètent largement ceux d'espèces apparentées et/ou sympatriques.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Le Conseil scientifique a observé qu'il manquait plusieurs références concernant le comportement migratoire et a recommandé à l'auteur de la proposition de fournir ces références.